

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	60.0 h + 12.0 h	Q2
-----------	-----------------	----

Enseignants	Culot Henri ;De Cordt Yves ;De Pierpont Gabriela (supplée Culot Henri) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours assure l'enseignement du droit de l'entreprise belge, sans exclure des références ponctuelles, dans un but pédagogique, au droit comparé : la profession commerciale et sa spécificité ; les actes et les pratiques de commerce ; le droit de la concurrence ; le droit des sociétés ; le droit financier ; les procédures collectives de liquidation. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.
Acquis d'apprentissage	<p>1 Le cours assure à l'étudiant la formation de base en droit de l'entreprise.. L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière et doit pouvoir les appliquer correctement à des situations concrètes. L'enseignement est également destiné à développer une perception critique de la matière.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p>En fonction de l'évolution de la situation sanitaire,</p> <p>Examen présentiel en deux parties:</p> <p>(i) une partie écrite portant notamment sur la résolution d'un cas pratique</p> <p>(ii) une partie orale lors de laquelle l'étudiant répond à des questions choisies au hasard et à des questions complémentaires posées par les interrogateurs;</p> <p>ou</p> <p>Examen écrit en mode distanciel.</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p>Enseignement magistral (présentiel, virtuel et/ou comodal) pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.</p> <p>12 heures d'exercices pratiques permettent à l'étudiant.e de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant.e.</p>
Contenu	Le cours assure l'enseignement du droit belge de l'entreprise, sans exclure des références ponctuelles, dans un but pédagogique, au droit comparé : la notion d'entreprise et sa spécificité ; une introduction au droit des sociétés ; les paiements et le financement de l'entreprise ; les principaux contrats de l'entreprise ; le droit de la concurrence ; les pratiques du marché.
Bibliographie	Manuel (H. Culot, Y. De Cordt, H. Jacquemin, Th. Léonard, <i>Manuel du droit de l'entreprise</i> , Limal, Anthemis, 2019, 574 pp), disponible au service-cours.
Autres infos	<p>L'étudiant vient à l'examen avec les codes de son choix et peut se constituer sa propre farde de textes législatifs. Aucune maison d'édition n'est imposée ni recommandée.</p> <p>Cours offerts dans d'autres programmes UCL et pour lesquels l'étudiant doit contacter son conseiller aux études ou le secrétaire académique de sa faculté afin de préciser les parties reconnues équivalentes et connaître les modalités de complément : ECGE 1221</p>

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

### Force majeure

Méthodes d'enseignement	<b>Compte tenu de la situation sanitaire, la méthode d'enseignement sera évolutive. Le début du cours aura lieu en « full distanciel », via l'application Teams. Dans le cas d'un retour partiel au présentiel, le cours sera donné en distanciel et/ou en comodal.</b>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<b>Les modalités de l'examen pourront être impactées par l'évolution de la situation sanitaire.</b>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	5		